



**REUNION DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE ALLIER AVAL**

5 décembre 2007 – 14h
Salle des Vijots - DALLET

COMPTE RENDU

Contact :

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval
Structure porteuse : Etablissement Public Loire
12 avenue des Landais 63 170 AUBIERE
Tél : 04 73 27 60 45
Fax : 04 73 15 23 10
e-mail : emmanuel.amor@eptb-loire.fr
www.sage-allieraval.com

Réunion du bureau de la CLE – le 5 décembre 2007

Présences :

La liste détaillée des personnes présentes et excusées est reproduite en annexe.

Ordre du jour de la réunion

1. Restitution et validation du travail des commissions thématiques : enjeux et objectifs associés, points de débats.
2. Présentation du projet d'observatoire de l'Allier.
3. Réponses des collectivités et services de l'Etat suite à la demande d'association de la CLE aux réflexions précédant le lancement de grands projets d'aménagements sur le territoire du SAGE.
4. Organisation la validation des propositions de délimitation de l'espace de liberté de la rivière Allier dans le cadre de l'étude complémentaire sur la dynamique fluviale.
5. Renforcement des moyens humains pour le secrétariat du SAGE : partenariat avec une collectivité pour la mise à disposition de personnel.

Préambule

M. Bernard SAUVADE, Président de la CLE du SAGE Allier aval, rappelle l'ordre du jour de la réunion et fait procéder à la validation du dernier compte-rendu de réunion de bureau.

Il rappelle que M. François THOMAS du Conseil Général de la Nièvre a émis une remarque sur l'augmentation des moyens humains affectés à l'élaboration du SAGE. Cette solution ne lui paraît pas envisageable dans la mesure où les contributions des collectivités membres de l'EPL devront être augmentées.

Aucune autre remarque n'est émise, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

1. Restitution et validation du travail des commissions thématiques

Cf. diaporama en ligne sur www.sage-allieraval.com

Mlles Gaëlle GRATTARD et Maud BALME rappellent la méthodologie retenue pour la conduite des réunions. Elles restituent synthétiquement le travail réalisé au sein des commissions thématiques, en présentant les enjeux formulés et les grands objectifs et objectifs spécifiques qui leur sont associés.

M. Yves GEAY remarque que les personnes présentes aux réunions des commissions thématiques devront être sollicitées afin vérifier si le document de synthèse retranscrit correctement leur travail.

Les remarques formulées par le bureau sont récapitulées dans les pages suivantes par thématique.

Gestion qualitative :

M. Gilles ACHARD : la formulation « améliorer le réseau de mesures de la qualité de l'eau » peut prêter à confusion entre augmenter le nombre de points de mesure et optimiser l'efficacité des points existants.

M. Jean-Louis LAURENT : cet objectif a été énoncé, les acteurs ayant constaté un manque de coordination entre les différentes structures effectuant les relevés et l'absence de centralisation des données, malgré l'existence de nombreux points de mesures.

M. Olivier HORNBERGER : il y a un manque de connaissance. Il rappelle que la nécessité de mutualiser l'information est ressortie dans toutes les réunions des commissions thématiques.

M. Jean-Louis LAURENT : un observatoire pourrait répondre à ces besoins et que la CLE a un rôle important à jouer en son sein.

M. Bernard SAUVADE : la CLE devra de toute manière mutualiser les données quand le SAGE sera approuvé.

Gestion quantitative :

M. Patrick MIROWSKI : absence de projection sur les besoins futurs pour la consommation en eau potable.

M. Hamel-Francis MEKACHERA : le réchauffement climatique induit une prise en compte plus importante de la nécessité d'économiser l'eau potable. Il demande que cet aspect soit intégré dans les études.

M. Gilles ACHARD : la connaissance du besoin des milieux est insuffisante alors qu'elle doit être prise en compte avant de pouvoir considérer la ressource d'un point de vue quantitatif.

M. Jean-Louis LAURENT : existence d'un soutien étiage grâce au barrage de Naussac sur la rivière Alliée.

M. Patrick MIROWSKI : mettre en relation la réflexion prospective sur les besoins en eau potable menée dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Grand Clermont avec les objectifs formulés durant la phase de diagnostic du SAGE.

M. Jean-Daniel GANNE demande si la qualité des réseaux de distribution a été évoquée au sein des commissions thématiques.

Les membres répondent positivement.

M. Arnaud CARRE : faire ressortir la Chaîne des Puys comme ressource possible dans l'objectif spécifique « conserver les potentialités en eau potable ». Préciser que le soutien d'étiage ne doit pas être pris en compte sur les affluents de l'Allier pour la satisfaction des usages.

Mlle Gaëlle GRATTARD : manque de données sur les affluents concernant l'observation des milieux en période d'étiage.

Les membres présents s'accordent sur une **nouvelle formulation du deuxième enjeu : « Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse ».**

Gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux :

Mlle Gaëlle GRATTARD : plusieurs idées proposées initialement comme des enjeux ont été attribuées à des objectifs par les acteurs qui souhaitaient les inscrire dans l'opérationnel.

M. Jean-Louis LAURENT : la restauration des continuités écologiques en milieu urbain est-elle nécessaire ?

M. Yves GEAY : les objectifs tels qu'énoncés par les acteurs pour la restauration des continuités écologiques incluaient les zones urbanisées.

M. Jean-Louis LAURENT : le même problème se pose pour la dynamique fluviale.

M. Gilles ACHARD : l'enjeu proposé pour la dynamique fluviale intègre la formule « gestion différenciée suivant les secteurs ».

Mlle Gaëlle GRATTARD : les acteurs ont souhaité formuler un objectif global à propos des continuités écologiques et que par conséquent il concerne tout le périmètre du SAGE.

M. Yves GEAY : les zones urbanisées ne doivent pas représenter des barrières à la restauration des continuités écologiques.

M. Bernard SAUVADE : il ne faut pas exclure les milieux urbains.

Les membres présents s'accordent pour **conserver la formulation proposée pour la restauration des continuités écologiques sans exclure les milieux urbains.**

M. Gilles ACHARD : faire apparaître la restauration de la dynamique fluviale dans la thématique gestion quantitative.

M. Bernard SAUVADE : ajouter la restauration de la dynamique fluviale comme objectif spécifique dans chacune des thématiques.

Les membres décident dans un consensus d'**intégrer la restauration de la dynamique fluviale à chacune des thématiques** (objectif spécifique).

M. Gilles ACHARD : préparer un document expliquant la méthodologie de définition des objectifs et enjeux avant les réunions des commissions géographiques, notamment pour les personnes absentes à celles des commissions thématiques.

M. Olivier HORNBERGER : une sectorisation des interventions en faveur de la restauration de la dynamique fluviale est-elle envisagée ?

M. Gilles ACHARD : limiter l'impact s'arrête à faire appliquer la réglementation en vigueur ou c'est plus restrictif ?

M. Patrick MIROWSKI : un impact peut être positif ou négatif.

M. Gilles ACHARD : le SAGE va plus loin que la réglementation car les problèmes locaux devront être traités avec plus de spécificité, les règles édictées devront être adaptées au contexte local.

M. Olivier HORNBERGER : le SAGE peut inciter à mieux faire respecter la réglementation.

M. Jean-Louis LAURENT : le SAGE devra être cohérent avec le SDAGE.

Mlle Gaëlle GRATTARD : il existe différents niveaux opérationnels pour les objectifs « limiter l'impact... » : faire respecter la réglementation, interdire, compenser.

M. Olivier HORNBERGER : attention à la dangerosité des raccourcis effectués pour cette synthèse. Les objectifs formulés n'ont pas forcément le même sens sans les actions qui avaient amené à les proposer.

M. Emmanuel AMOR : il a été demandé aux participants des réunions commissions thématiques de vérifier si la formulation proposée par les bureaux d'étude à partir du travail des acteurs lors de la 1^{ère} série englobe toutes leurs propositions. Il rappelle que les objectifs ou actions proposés par les acteurs sont conservés et serviront de base de travail pour la séquence suivante, c'est-à-dire la définition des tendances d'évolution, des scénarios du SAGE et le choix de la stratégie.

M. Arnaud CARRE : la formulation des grands objectifs induit plus l'intégration des projets que leur interdiction.

M. Olivier HORNBERGER : le SAGE est un moyen de concilier et non d'interdire.

M. Bernard SAUVADE : il est nécessaire dans certains cas et à un moment donné d'aboutir à des limitations voire des interdictions.

M. Olivier HORNBERGER : le terme concilier est plus approprié pour un SAGE car il exprime une idée d'équilibre entre les usages et l'environnement.

M. Jean-Daniel GANNE : les objectifs relatifs à la création de plans d'eau ne sont pas aussi contraignant que les dispositions du SDAGE sur cette problématique.

M. Arnaud CARRE : le SAGE devra évaluer le potentiel hydroélectrique du bassin versant.

M. Emmanuel AMOR : l'Agence de l'eau réalise actuellement une étude d'évaluation du potentiel hydroélectrique sur la totalité le bassin Loire-Bretagne.

M. Olivier HORNBERGER : la formulation « interdire tout nouveau projet de barrage » du tableau thématique de synthèse dynamique fluviale doit être modifiée.

M. Bernard SAUVADE : la validation des tableaux de diagnostic mis à jour avec les remarques des acteurs formulées durant les réunions des commissions aura lieu au prochain bureau.

M. Patrick MIROWSKI : éviter que la terminologie utilisée prête à confusion.

M. Hamel-Francis MEKACHERA : le but pour l'instant est de travailler sur les enjeux et les objectifs, la définition des actions viendra dans un second temps.

M. Arnaud CARRE : les services de police de l'eau seront particulièrement vigilants sur la terminologie utilisée dans l'écriture du SAGE car ils seront chargés de la faire appliquer par la suite.

Dynamique fluviale :

Mlle Gaëlle GRATTARD rappelle le débat entre les acteurs sur la notion de force/faiblesse des enjeux économiques.

Elle explique la discussion qu'ont eu les acteurs à propos des grands objectifs « favoriser la mobilité de la rivière/ favoriser la mobilité de la rivière là où c'est possible » et

« Concilier les projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale/ Concilier les activités humaines et les aménagements avec la dynamique fluviale ».

M. Bernard SAUVADE : pour le premier cas le bureau tranchera quand un zonage aura été défini.

M. Olivier HORNBERGER, M. Bernard SAUVADE : reprendre la formulation de l'objectif « limiter les protections de berges dans les secteurs à enjeux socio-économiques fort » par « limiter les protections de berges **aux** secteurs à enjeux socio-économiques fort ».

Mlle Maud BALME : l'idée formulée par les acteurs est de ne pas avoir recours aux protections de berges dans les secteurs à enjeux socio-économiques faibles et ailleurs de les limiter.

M. Yves GEAY, M. Gilles ACHARD, M. Jean-Daniel GANNE : réserver la protection des berges aux secteurs à enjeux forts.

Les membres présents s'accordent pour **retenir la formulation suivante : « limiter et réserver les protections de berges aux secteurs à enjeux socio-économiques fort »**

M. Patrick MIROWSKI : les constructions sont interdites en zone inondable de toute façon.

Mlle Gaëlle GRATTARD : l'action de limiter la densification de l'habitat sur une emprise plus large que la nappe alluviale a été proposée.

M. Olivier HORNBERGER : ajouter « là où c'est possible » au grand objectif « favoriser la mobilité de la rivière » pour ne pas laisser la porte ouverte à des dérives. Il explique qu'il est intervenu en réunion de commission thématique sur cette formulation suite à une radicalisation du débat qui prône une gestion écologique et non une gestion concertée. Il pense que cette radicalisation doublée du fait que certains acteurs représentent plusieurs structures à vocations différentes est un manque de respect.

Concernant les objectifs qui ont fait débat **le bureau retient les formulations suivantes :**

- **Favoriser la mobilité de la rivière**
- **Concilier les projets et protection de l'existant avec la dynamique fluviale**

M. Gilles ACHARD : prendre en compte la gestion du DPF et son transfert car cela aura des conséquences en termes de restauration de la dynamique fluviale.

M. Jean-Daniel GANNE ne comprend pas que l'Etat se désengage

M. Hamel-Francis MEKACHERA : personne ne connaît le devenir du DPF même pas l'Etat.

Points qui on fait débat :

Mlle Gaëlle GRATTARD : le diagnostic doit évaluer le niveau de convergence/divergence entre les acteurs du SAGE.

Il y a discordance sur la thématique dynamique fluviale car chacun rapporte des problématiques locales. Par ailleurs les acteurs ont le sentiment que les affluents sont traités marginalement dans cette thématique. Ils sont peut-être plus traités dans la thématique gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux notamment par la problématique des obstacles et de la gestion des ripisylves.

M. Bernard SAUVADE : les problèmes constatés les plus importants se situent principalement sur l'Allier, notamment ceux qui sont liés l'érosion des terres.

M. Emmanuel AMOR : la dynamique fluviale doit être appréhendée à l'échelle du système hydrographique qu'est le bassin versant. Le SAGE doit intégrer cet aspect de par sa vocation, les affluents ayant un rôle dans les apports sédimentaires.

M. Bernard SAUVADE : au sein des thématiques gestion qualitative et quantitative les affluents ont été abordés.

M. Yves GEAY : aucune connaissance des apports des affluents hors Sioule et Dore.

Mme Béatrice RAYNAUD : certains objectifs n'excluent pas les affluents de par leur formulation.

Mlle Gaëlle GRATTARD : la morphodynamique des affluents est traitée dans la thématique gestion et valorisation des cours d'eau et des milieux.

Mlle Gaëlle GRATTARD : certains acteurs ont noté un problème de lecture du document à double entrée présentant enjeux, objectifs et actions.

M. Bernard SAUVADE : le problème de lecture existe mais en conservant plusieurs enjeux pour une thématique un tableau à double entrée est nécessaire. Il faut donc les fusionner.

Mme Béatrice RAYNAUD, M. Yves GEAY, M. Bernard SAUVADE : il est plus difficile de lire le tableau à double entrée quand les actions y figurent, cela convient quand il n'y a que les objectifs et les enjeux.

Les membres du bureau présents s'accordent pour **conserver le tableau à double entrée**.

2. Présentation du projet d'observatoire de l'Allier

M. Bernard SAUVADE expose la sollicitation du bureau par l'EPL pour un accord de principe sur le lancement d'une étude préalable à la mise en place d'un observatoire sur la rivière Allier. Il ajoute qu'il a été sollicité par M. Joël HERBACH, directeur de l'Urbanisme à la ville de Vichy et Président de l'association Allier Sauvage - porteur du projet - pour faire une intervention à ce sujet lors de la présente réunion. L'ordre du jour étant déjà chargé, il a été contraint de refuser.

M. Emmanuel AMOR rappelle qu'une réunion de présentation du projet a eu lieu le 3/12 à Vichy, organisée par la ville de Vichy, avec différents partenaires dont l'Etablissement Public Loire. L'EPL étant pressenti pour réaliser une étude de faisabilité, il a accepté ce rôle sous réserve de validation par les élus du comité syndical et du bureau de la CLE du SAGE Allier aval.

L'observatoire serait initié sur le territoire du SAGE à titre expérimental, puis qu'il pourrait être élargi à la partie amont du bassin versant et à plus long terme à son ensemble.

M. Olivier HORNBERGER : si un observatoire est mis en place, il doit être neutre, la CLE doit être le pilote de cette démarche. Il trouve gênant que M. Joël HERBACH qui est fortement impliqué dans le projet représente une association de protection de l'environnement et une collectivité en même temps.

M. Yves GEAY : la CLE doit avoir un rôle et une position centrale au sein de l'observatoire.

M. Jean-Louis LAURENT : Il existe des observatoires sur d'autres territoires, il serait intéressant de voir quel y est le rôle des CLE.

Mme Béatrice RAYNAUD : cela fait partie de l'étude de faisabilité. Lors de la réunion de nombreux partenaires étaient présents, associations, services de l'état, collectivités, organismes de recherche. Le projet d'observatoire et la réalisation d'une étude de faisabilité sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPL ont fait consensus.

M. Patrick MIROWSKI : l'association Allier Nature n'était pas favorable au projet.

M. Bernard SAUVADE : Le département du Puy-de-Dôme n'a pas été invité à cette réunion. L'EPL est bien placé pour réaliser cette étude mais le rôle du chargé de mission étant d'animer l'élaboration du SAGE, il ne s'impliquera pas dans ce dossier, d'autant plus que l'élaboration du SAGE souffre d'un manque de moyens humains.

M. Arnaud CARRE : la CLE doit être associée à la validation du cahier des charges de l'étude de faisabilité.

M. Bernard SAUVADE : l'observatoire sera une réelle nécessité quand le SAGE sera approuvé.

En conclusion **le bureau approuve le lancement d'une étude de fiabilité par l'EPL**, il souhaite que l'observatoire soit articulé aux actions du SAGE dans la phase de mise en ouvre mais refuse que le chargé de mission prenne de son temps pour animer ce projet.

3. Grands projets d'aménagements sur le territoire du SAGE : réponses des collectivités et services de l'Etat sollicités par la CLE

M. Bernard SAUVADE explique la démarche engagée auprès des collectivités et des services de l'Etat afin d'avoir connaissance des grands projets d'aménagement sur le territoire du SAGE et d'être associés aux réunions techniques de préparation, mise en œuvre et suivi.

Il récapitule ensuite les réponses reçues :

- La préfecture du Puy de Dôme rappelle que tant que le sage n'est pas approuvé il n'y a aucune obligation de consultation de la part des services de l'Etat. Cependant la DDAF du Puy de Dôme transmet une liste des récépissés de déclaration et des arrêtés d'autorisations délivrés.
- Le Conseil Général de la Nièvre n'engage à court terme aucun aménagement dont l'impact sur la ressource en eau serait significatif au sein du territoire couvert par le SAGE Allier aval.
- La DDE de la Nièvre, gestionnaire du DPF a lancé une étude de définition du programme de restauration du lit de la Loire pour 2007-2012. Elle concerne l'Allier sur 21 km en amont de sa confluence avec la Loire. Elle informe la CLE que Voies Navigables de France procède actuellement à la construction de nouveaux ouvrages de franchissement du barrage des Lorrains et du radier du pont-canal du Guétin.
- Le Conseil Général du Puy de Dôme prend note de la demande.
- La Direction Régionale de l'Equipement Auvergne n'a aucun projet en cours mais ne manquera d'en informer la CLE.

M. Arnaud CARRE : dans le cadre de l'application de la directive Nitrates un groupe de travail va être constitué afin d'élaborer un programme d'actions ; le président de la CLE sera sollicité.

4. Validation des cartes de l'espace de liberté de la rivière Allier

M. Emmanuel AMOR explique que dans le cadre de l'étude complémentaire sur la dynamique fluviale une partie de l'atlas cartographique n'a pas été validé. Il s'agit de la définition d'espaces de liberté minimal, optimal et maximal réalisé par les bureaux d'étude à partir de données et d'éléments cartographiques.

Cette partie n'avait pas été présentée à la CLE pour validation car elle correspondait déjà à une proposition de zonage et il paraissait plus opportun de définir des objectifs sur la restauration de la dynamique fluviale avant de définir les secteurs d'intervention.

M. Emmanuel AMOR propose de valider la méthodologie ayant conduit à faire ces propositions tant que dernier lot du marché « état des lieux/diagnostic » n'est pas soldé et que les bureaux d'étude sont encore disponibles.

Le bureau accepte de procéder à la validation de cette cartographie et de sa méthodologie lors de la prochaine réunion en février ou lors de la suivante en avril. Les cartes seront envoyées aux membres avant la réunion.

5. Partenariat pour le secrétariat du SAGE

M. Emmanuel AMOR précise que la Commission Aménagement Environnement de l'EPL réunie 12/11 a validé sur le principe le partenariat avec une collectivité pour la mise à disposition de personnel affecté aux travaux de secrétariat du SAGE. Il ajoute que 3 communes étaient intéressées à l'origine et que seule la ville de Chamalières aurait une possibilité désormais.

M. Jean-Louis LAURENT : la création d'un poste d'animateur en commun avec le SAGE Sioule est-elle envisageable ?

M. Bernard SAUVADE : l'éventualité de création d'un deuxième poste d'animateur n'est plus possible car plusieurs collectivités membres de l'EPL refusent de voir leurs contributions augmenter.

Le bureau accepte que le renforcement des moyens humains se traduise par un complément en secrétariat mais souhaite que le personnel se déplace au BRGM pour optimiser le travail.

M. Hamel-Francis MEKACHERA demande que la prochaine réunion de la CLE soit programmée à partir de fin avril pour être compatible avec le devoir de réserve des services de l'Etat.

Le Président de la CLE du SAGE Allier aval,

M. Bernard SAUVADE

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

05/12/2007 Dallet

Personnes Présentes

ORGANISME	NOM	QUALITE
ASCONIT Consultants	Mlle Gaëlle GRATTARD	
CEPA	M. Yves GEAY	Président
Chambre de Commerce et d'Industrie de CLERMONT-FD / ISSOIRE	Mme Stéphanie LEGUILLON	Représentante
Chambre de commerce et d'industrie de Moulins - Vichy	M. Olivier HORNBERGER	Chargé de mission
Chambre départementale d'agriculture de l'Allier	M. Jean-Louis LAURENT	Représentant
Clermont Communauté	M. René VINZIO	Représentant titulaire - Maire de PONT-DU-CHÂTEAU
Conseil Général du Puy de Dôme	M. Gilles ACHARD	Chargé de mission Milieux aquatiques
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. Bernard SAUVADE	Conseiller Général
DDAF de l'Allier	Mme Béatrice RAYNAUD	Responsable de mission "Eau et Territoire"
DDAF du Puy de Dôme	M. Arnaud CARRE	Responsable de la cellule qualité d milieux
DIREN Auvergne	M. Patrick MIROWSKI	
Etablissement Public Loire	M. Emmanuel AMOR	Chargé de mission SAGE Allier avec
Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Puy-de-Dôme	M. Jean-Daniel GANNE	Administrateur
HYDRATEC	Mlle Maud BALME	
La Berlasse	M. Paul BERNARD	Conseiller Général du Cher
Sous-Préfecture d'Issoire	M. Hamel-Francis MEKACHERA	Sous-Préfet

Personnes Excusées

ORGANISME	NOM	QUALITE
Agence de l'eau Loire Bretagne	M. Marc BOISSIER	Chef de service
Conseil Général de l'Allier	Mme Anne Marie DEFAY	Vice-Présidente
Conseil Régional d'Auvergne	M. Jean-Claude MAIRAL	Vice-Président